



World Library and Information Congress: 69th IFLA General Conference and Council

1-9 August 2003, Berlin

Code Number: 126-F
Meeting: 149. Free Access to Information and Freedom of Expression (FAIFE) & Libraries for Children and Young Adults - [Workshop](#)
Simultaneous Interpretation: -

Les services de bibliothèque pour enfants et l'urgence de la coopération internationale

Prof. Birgit DANKERT

M.A. Dipl.-Bibl., Hamburg University of Applied Sciences
Hamburg, Germany

Traduit par Esther Legendre (Université de Montréal, Canada)

Résumé

Les bibliothèques pour enfants sont au cœur du principe et de la réalité de la « Bibliothèque ». Là où existent les bibliothèques pour enfants, l'enfance se vit de façon digne et l'enfant est apprécié. Dans ces bibliothèques, les enfants, mais aussi les bibliothécaires, s'arment pour le futur. Le réseau mondial du transfert d'information ainsi que le fossé grandissant entre le Pauvre et le Riche, dans une économie globale active, obligent les bibliothèques pour enfants à renforcer et réformer leur système de coopération.

Dans les bibliothèques pour enfants, le principe directeur « Accès local à l'information globale » doit être interprété en tenant compte de la réalité spécifique à l'enfance. Celle-ci n'est pas « globale » mais bien locale, tant au niveau de l'individu que du système formel d'éducation. Les bibliothèques doivent permettre le partage des avantages des sociétés locale et globale mais, en même temps, affranchir les enfants de leurs désavantages.

Si l'on regarde les structures existantes de coopération internationale entre les bibliothèques pour enfants, pour lesquelles il existe de nombreux exemples, il semble y avoir un urgent besoin de coopération, suivant d'autres valeurs comme les standards professionnels, un code déontologique ainsi qu'un système semi-commercial de promotion d'un code internationalement

reconnu de littérature et autres médias. Ce nouveau système de coopération doit suivre et promouvoir des idées comme : la paix, les chances de survie, la participation interculturelle ainsi que l'harmonie des ressources naturelles et la liberté intellectuelle.

TEXTE

Les bibliothèques pour enfants sont au cœur du principe et de la réalité de la « Bibliothèque ». Là où existent les bibliothèques pour enfants, l'enfance se vit de façon digne et l'enfant est apprécié. Dans ces bibliothèques, les enfants, mais aussi les bibliothécaires, apprennent pour le futur. Dans le contexte des efforts déployés par l'IFLA/FAIFE¹ pour permettre l'accès et l'expression de l'information, on retrouve deux phénomènes qui se doivent d'être expliqués par les bibliothécaires professionnels.

I. Dans les bibliothèques pour enfants, le principe directeur « Accès local à l'information globale » doit être interprété en tenant compte de la réalité spécifique à l'enfance. Celle-ci n'est pas « globale » mais bien locale, tant au niveau de l'individu que du système formel d'éducation. Les bibliothèques doivent permettre le partage des bénéfices des sociétés locale et globale mais en même temps affranchir les enfants des désavantages qu'on y trouve. Ceux-ci semblent énormes et même insurmontables lorsqu'on examine le contraste entre les techniques internationales de transfert d'information et les conditions de vie sordides des milieux environnants ou – en même temps - le contraste entre des standards de vie élevés comparés à un environnement où la violence est présente sous forme de conflits non contrôlés quoique relativement bien équipés. Les standards techniques ainsi que les bénéfices au libre accès à l'information ne forment plus un tout intégré.

II. Lorsqu'on regarde le réseau digital mondial du transfert de l'information ainsi que l'écart grandissant entre Pauvres et Riches dans une économie globale, qui ne peut qu'entraîner des conflits armés, la Charte des Droits des Enfants, établie par une convention de l'ONU, semble loin d'être mise en pratique. Les promesses d'autonomie et d'individualité, données par la Convention de l'ONU pour les Droits des Enfants, paraissent se traduire, pour une majeure partie de la population mondiale, non pas en garanties de protection par des adultes raisonnables, mais en conditions de vie et en bénéfices que les enfants doivent eux-mêmes se procurer ou qu'on leur donne par l'entremise de programmes visant à surmonter leurs déficits. L'âpreté du milieu social jumelée à l'accès illimité à des contenus variés tant sur support imprimé, audiovisuel que digital, sont des conditions à double-tranchant pour l'autonomie car elles ne viennent malheureusement pas avec des notions de responsabilité, de protection ou de compétence. L'enfance et son droit à l'accès et à l'expression de l'information commandent donc qu'on réévalue ses besoins et ses valeurs spécifiques.

Le projet de l'Union Européenne PULMAN² développe de nouvelles visions en ce qui concerne les services en bibliothèques dans la société, ce ci-étant déterminés par les conflits sociaux ainsi que les possibilités avancées des technologies. En février 2003, le projet établit des lignes

¹ IFLA Fédération internationale des associations de bibliothécaires et d'institutions

FAIFE Comité sur la liberté d'accès à l'information et sur la liberté d'expression de l'IFLA

² Public Libraries Mobilising Advanced Network, i.e. Librairies Publiques Mobilisant les Réseaux Avancés

directrices ainsi que des exemples de pratiques déontologiques, incluant les services pour enfants en bibliothèques publiques ainsi qu'en bibliothèques scolaires.

Les bibliothèques publiques peuvent :

- *Représenter un lieu de rencontre pour des groupes sociaux ayant des affinités naturelles communes comme les écoles, les familles et autres groupes communautaires, visant le développement d'un partenariat permettant une approche cohérente des services aux enfants ainsi qu'à leurs parents et gardiens;*
- *Représenter un réseau et un environnement d'apprentissage stimulants fournissant des outils de lecture et d'apprentissage d'habiletés essentielles aux Technologies de la Société d'Information (TSI). Cet environnement d'apprentissage peut être étendu à la maison, à l'école, aux individus, et à pratiquement tous les endroits où on retrouve des services Internet destinés aux enfants, aux parents et aux gardiens;*
- *Accroître l'aide aux devoirs en créant des clubs de devoirs, ainsi que des liens à des sites spécialement dédiés à l'aide aux devoirs, accessibles aux enfants habitant en régions éloignées ou n'ayant pas accès à une bibliothèque;*
- *Représenter des modèles de divertissements partagés entre adultes et enfants impliquant des livres, de la lecture d'histoires, des ordinateurs, la TSI, des jeux, de la musique, du théâtre, du cinéma et d'autres activités culturelles – augmentant le potentiel d'utilisation plus constructif des temps de loisir. Une bibliothèque devrait être conçue pour être un environnement sécuritaire et agréable pour les enfants;*
- *Apporter une contribution importante au développement de toutes les formes d'alphabétisation, incluant :*
 - *L'alphabétisation fonctionnelle – par les livres et la lecture de textes sur support électronique comme des histoires sur le Web, des clubs de lecture d'été, etc.;*
 - *L'alphabétisation digitale – par l'introduction de services basés sur la TSI et destinés aux enfants, par exemple des sessions d'introduction aux techniques de recherche et de furetage sur Internet, incluant l'aspect très important d'évaluation de sites Internet, leur contenu et leur pertinence. Également des jeux enseignant ces habiletés de manière divertissante;*
 - *L'alphabétisation visuelle – à l'aide d'affiches, de publicité et d'images graphiques générées par ordinateur;*
 - *L'alphabétisation médiatique – à l'aide de journaux, de la télévision et de la radio, accessibles soit sur support imprimé ou par Internet;*
- *Établir des partenariats avec des organismes éducatifs – les bibliothèques offrent des réseaux de coopération, des répertoires de ressources nécessaires ainsi que des formations d'apprentissage ciblées aux besoins locaux ou nationaux;*
- *Constituer un support pour l'intégration sociale grâce à des contenus multiculturels et multilingues ainsi que qu'à des services pour enfants handicapés;*
- *Renforcer la conscience culturelle, créant ainsi un sens d'identité et d'appartenance en promouvant les racines culturelles des enfants... (PULMAN, p. 50/51)*

La recommandation la plus importante ainsi que la menace contenue dans le rapport PULMAN concernent le besoin urgent de coopération, demandant des engagements formels tant au niveau

des gouvernements que des organismes privés. Dans l'agenda futur de la coopération sont mentionnés les partenaires suivants :

« Les législateurs, les corps professionnels, les librairies publiques, les musées, les archives, les écoles et autres institutions culturelles et éducatives » (PULMAN p. 49)

Planifiant pour le futur, nous devons nous demander si cette coopération récente, tant aux niveaux local, régional et international, peut répondre aux défis posés par la SIT, combinés au respect des Droits des Enfants et aux principes de l'IFLA/FAIFE.

Le sondage suivant, effectué auprès de divers systèmes de coopération internationale dans le domaine des bibliothèques pour enfants, ne prétend aucunement être complet. Il montre plutôt les structures, les possibilités et les limites des systèmes internationaux en regard aux besoins des enfants.

A. UNI/UNESCO, conjointement avec l'IFLA, ont passé et publié plusieurs déclarations concernant les droits des enfants et les services pour enfants en bibliothèques publiques et scolaire. L'UNESCO et l'IFLA offrent des services professionnels, des standards ainsi que des forums d'échanges entre professionnels. Le site Web de l'UNESCO inclut des portails à des bibliothèques. L'expression ainsi que l'orientation des intentions politiques et des possibilités professionnelles sont associées dans cette coopération.

B. L'IFLA elle-même comporte une section spéciale ainsi que plusieurs programmes et services concernant la bibliothéconomie orientée vers le public enfant. (IFLA – Section pour enfants et jeunes adultes; IRAYLS, Livres pour tous). L'Association Internationale des Écoles de Bibliothéconomie, IASL³, existe afin de promouvoir un forum discutant de tous les aspects concernant les bibliothécaires scolaires. L'IFLA et l'IASL sont des regroupements professionnels visant la promotion de la profession. Ils établissent également des critères permettant de qualifier leurs membres. C'est le méta-niveau qui fait la promotion des Droits des Enfants à la libre expression ainsi qu'au libre accès à l'information.

C. Des projets comme « La Bibliothèque Digitale Internationale pour Enfants » (ICDL e-mail icd@archive.org) créée et établie par Internet Archive et l'Université du Maryland aux États-Unis, permet l'accès via Internet à une immense collection de littérature internationale pour les enfants du monde entier. Cette bibliothèque contient des portails spécialement ciblés pour les enfants de 3 à 13 ans, pour les professionnels comme les bibliothécaires, les professeurs, les parents et autres personnes s'occupant des enfants. Elle offre des communication interactives entre les individus et les institutions. Elle profite des standards américains élevés en matière de technologies ainsi que du prestige de travaux importants en matières de bibliothéconomie pour les enfants réalisés aux États-Unis. Ce projet pourrait servir d'expérience pour la création d'une véritable bibliothèque virtuelle interculturelle, qui pourrait être utilisée dans d'autres régions, langues ou milieux sociaux, avec des intrants venant de partout.

D. Faisant partie du programme de l'Union Européenne TELEMATICS pour les bibliothèques, le projet CHILIAS⁴ était un modèle facilitant l'accès à une bibliothèque virtuelle multimédia

³ International Association of School Librarianship

⁴ Children in Libraries: improving multimedia virtual library access and information skills

ainsi qu'aux habilités technologiques. Ce projet fut un succès en 1996-1998 grâce à la coopération de six pays et leurs six langues (le Royaume-Uni, la Grèce, l'Espagne, le Portugal, la Finlande et l'Allemagne). Ce projet était utilisé par les enfants eux-mêmes, donna naissance à d'autres projets (follow-up) et est un exemple de coopération entre les bibliothèques et leurs utilisateurs.

Concernant tous ces efforts, d'un point de vue professionnel nous devons considérer que :

(a) La coopération internationale concernant les services en bibliothèques pour enfants peut appliquer les besoins des TSI concernant les services spéciaux suivants :

- Procurer du matériel informatique, des logiciels ainsi que du contenu dans le monde entier
- Procurer des connaissances, du matériel professionnel, des lignes directrices, des standards pour les programmes d'échange ainsi que des projets politiques visant les organismes internationaux.

(b) Nous n'avons aucun problème d'analyse de la situation et des besoins de services en bibliothèque en nous basant sur les Droits des Enfants, mais nous avons des problèmes de transformation et de réalisation. Nous n'avons pas encore trouvé les règles pour harmoniser les récentes actions entreprises concernant les changements et les développements : l'agenda social et technologique pour le futur. Nous pouvons contrôler un modèle, mais n'avons pas trouvé le moyen politique qui transformerait un projet individuel à Berlin, Rio de Janeiro ou Le Caire, en moteur pour le progrès général. Notre système de coopération doit donc changer.

(c) Une nouvelle qualité de coopération doit suivre de nouvelles qualités de services en bibliothèque pour enfants en plus de ce qui est maintenant accepté comme étant les standards de la profession. Nous devons nous demander;

- Quels services de bibliothèque et quels projets de coopération aident les enfants à survivre?
- Quels services de bibliothèque et quels projets de coopération aident les enfants à surmonter les problèmes qu'ils rencontrent dans leur vie quotidienne?
- Quels services de bibliothèque et quels projets de coopération permettent aux enfants de se sortir d'un environnement violent?
- Quels services de bibliothèque et quels projets de coopération soutiennent les valeurs interculturelles?
- Quels services de bibliothèque et quels projets de coopération garantissent le plus la protection de l'environnement et de la culture?

(d) Nous devons prendre ensemble les décisions concernant les futures tâches permettant de faire face aux technologies de l'information tant dans les milieux riches que dans les régions économiquement, socialement et culturellement déficientes.

Quand des bibliothécaires demandèrent au philosophe et scientifique en cybernétique allemand Heinz von Foerster il y a 15 ans des règles d'éthique concernant le transfert digital de l'information, il répondit : « Dans toutes les décisions de gestion, il faut toujours choisir et garantir le plus grand accès » Si l'on regarde le slogan «Le pouvoir du Web est son universalité » cette maxime éthique semble redondante. Cependant, si les bibliothécaires y

regardent de plus près, ils noteront que cette « universalité du Web » est difficile à accomplir et constitue un véritable défi professionnel, si l'on veut réellement garantir cette universalité comme étant un droit des enfants.

Partout dans le monde, les spécialistes en information ainsi que les bibliothécaires travaillent à abolir les barrières que les technologies de l'information et ses fausses difficultés érigent, restreignant ainsi le libre accès à l'information dans le cas de spécialistes non éduqués (par exemple, consultez le projet allemand www.digitale-chancen.de). Ulrike Peters, un jeune scientifique allemand travaillant au projet de recherche « Sites Web sans frontières » de l'Université de Bremen, établit une liste des 5 principales qualités permettant une évaluation générale de l'interaction humaine avec les technologies de l'information.

En plus du design du site Web, la technologie de l'information dans les bibliothèques pour enfants doit inclure :

- La possibilité de perception (l'enfant peut-il percevoir l'information?)
- La possibilité de la présence (l'enfant peut-il être présent lors de la diffusion de l'information?)
- La navigation et l'orientation (ce programme digital offre-t-il un système de navigation adéquat? Y a-t-il des outils spéciaux d'orientation répondant aux besoins, pas seulement aux capacités, des enfants?)
- L'intelligibilité (le langage, le niveau intellectuel, la section des données, les exemples, les images etc... sont-ils intelligibles? Par exemple consultez le site du projet allemand www.einfachfüralle.de)
- Un développement continu (le logiciel a-t-il un futur? Cette base de données amène-t-elle à l'apprentissage de connaissances sérieuses?)

Ces points représentent des buts d'une coopération supplémentaire possible si les principes de L'IFLA/FAIFE deviennent une part intégrale des futurs services disponibles dans les bibliothèques pour enfants.

Les principes de l'IFLA/FAIFE doivent toujours être vus dans un contexte historique et politique concret. Ici même à Berlin, lieu de cette conférence 2003 de l'IFLA, nous ne devons pas oublier qu'après la 2^e guerre mondiale, dès 1945, plusieurs bibliothèques pour enfants situées dans les sections Britannique et Américaine de Berlin devinrent des endroits soit-disant de rééducation et, comme tels, encourageaient le libre accès à l'information ainsi que la démocratie.

La toute nouvelle Bibliothèque Internationale pour la Jeunesse de Munich avec ses livres pour enfants sur la communication et la compréhension, la Bibliothèque Commémorative Américaine de Berlin avec son accès gratuit à plusieurs départements pour les enfants et les jeunes adultes, les multiples services pour enfants offerts par les succursales du British Council dans le nord de l'Allemagne, tous offrent aux enfants des locaux à l'atmosphère chaleureuse dans un environnement amical, non détruit et non reconstruit. Mais, par-dessus tout, ces bibliothèques garantissent aux enfants une atmosphère d'autodétermination de leurs choix.

Ce nouvel esprit habitant les bibliothèques pour enfants ne consistait pas seulement, durant le régime nazi, à pouvoir accéder à des livres et du matériel interdits. Et cela ne se limitait pas non

plus seulement au système d'organisation professionnel de la bibliothèque anglo-saxonne. Il s'agissait uniquement de pouvoir accéder librement et de façon responsable à l'information, aux documents et aux avantages culturels.

Une opinion individuelle se forme grâce au dialogue entre différentes argumentations et l'établissement d'information sérieuse. Pour les enfants allemands, ceci représentait le plus grand avantage ainsi que le défi de la « Bibliothèque pour Enfants ». Ce projet était sous l'égide des officiers culturels des forces alliées, et était supporté par les programmes d'aide scandinaves.

Ceci n'est pas une légende politique. Né en 1944, c'est l'expérience de plusieurs allemands de ma génération. Mais l'histoire ne se répète pas. Je ne crois pas que le modèle « occidental » du travail en bibliothèque du début du 21^{ème} siècle puisse assimiler la culture ainsi que les conditions sociales à Hindukush ou à Basra. S'il n'y a aucun lien avec les valeurs locales concernant l'enfance, les chances d'une réponse positive aux principes promus par L'IFLA/FAIFE de libre accès et libre expression de l'information sont compromises.

La coopération dans le domaine des services en bibliothèque pour enfants doit suivre les six recommandations professionnelles suivantes :

1. Que les bibliothèques pour enfants supportent l'alphabétisation aux multimédia, en se basant conjointement sur les besoins locaux et internationaux. Ces bibliothèques doivent être ouvertes à l'innovation et à l'évaluation.
2. Que les bibliothèques pour enfants – protégées par une législation adéquate ainsi que des contrats privés – fassent partie des services obligatoirement offerts par tous les pays. L'existence de bibliothèques pour enfants est un indicateur du niveau de respect des droits pour enfants en vigueur dans un pays. De la même façon, le respect des droits des enfants est garant de la qualité du travail en bibliothèque.
3. Que les bibliothèques pour enfants soient des lieux non restrictifs d'accès aux média et à la diversité culturelle, sans discrimination basée sur la race, le genre, la nation, l'origine ethnique ou la santé. Le libre accès doit être défini de la même manière et pas seulement par la définition du droit d'auteur ou de censure.
4. Que les bibliothèques pour enfants garantissent la qualité, la continuité, l'estime et le développement soutenu, au-delà des règles commerciales des médias de toutes sortes, et au-delà du déluge non-structuré d'information. « L'information Globale » doit être définie de la même manière et pas seulement dans la définition de l'accès universel à tout, en tout temps et en tout lieu.
5. Que les bibliothèques pour enfants définissent l'Enfance internationale et interculturelle, tout en considérant le bien-être et les nécessités de leur groupe cible local.
6. Que les bibliothèques pour enfants laissent libre cours à la culture locale et la soumettent à un échange international. Le libre accès est donc défini comme une liberté interactive. Dans tous les cas, la barrière de l'information et de la culture doit ouvrir dans les deux directions.